



Compte rendu Section spécialisée Action sociale du CTM

26 novembre 2019

La section spécialisée Action sociale du comité technique ministériel s'est réunie le 26 novembre 2019 sous la présidence de Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, assistée notamment de Servane Gilliers-Van Reysel, son adjointe, d'Agnès Deville-Viziteu, cheffe du bureau d'action sanitaire et sociale (BASS) et de Nathalie Suchail, responsable du pôle « action sociale » du BASS.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Claudine Grosshaeny et Franck Cayssials.

Déclaration liminaire et réponse de l'administration

Une organisation syndicale porte en déclaration liminaire le problème d'agents contractuels embauchés en septembre et qui n'ont toujours pas été payés, ce qui motive la mise en place de secours pour les aider à surmonter cette difficulté.

Stéphanie Frugère regrette cette situation imputable à des dysfonctionnements de RenoiRH, le nouvel outil de gestion du personnel mis en place cet été, et affirme avoir pris pour toutes les mesures appropriées (avance ou versement de secours) pour remédier à la situation.

Points à l'ordre du jour

1. Approbation du PV du CTAS du 16 mai 2019

Le procès verbal de la réunion du 16 mai 2019 est approuvé.

2. Information sur les prestations sociales complémentaires des organismes référencés

Un comité de suivi a eu lieu en octobre.

Plus de 10 000 actifs et 6000 retraités ont souscrit une complémentaire. Ce qui représente plus de 25 000 bénéficiaires.

C'est la mutuelle Harmonie Fonction Publique (HFP) qui a pris plus de 95 % du marché et se voit

verser 99,9 % des 600 000 euros de transfert de solidarité payés par le MAA.
Les autres prestataires AG2R-La Mondiale et GROUPEAMA n'ont qu'une activité résiduelle.
Parmi les 3 niveaux de prestation, le niveau 3 (qui assure les meilleures prestations) représente plus de 70 % des contrats.

Évolutions tarifaires

HFP souhaitait une augmentation substantielle des tarifs pour rétablir ses comptes qui accusent un net déficit (2 millions d'euros) en particulier au niveau des prestations versées aux catégories C.
En échange d'un transfert de solidarité complémentaire de 68 000 euros, le ministère l'a convaincue de limiter la hausse de ses tarifs à 1 % pour le niveau 2 et, pour le niveau 3, à 2 % pour les actifs, 4 % pour leur conjoint et 4,15 % pour les retraités.

Avenant convention

Un avenant technique a été passé avec les prestataires de la complémentaire santé afin :

- d'acter les augmentations de tarifs et du transfert de solidarité,
- de valider la modification des grilles de remboursement d'assurance maladie consécutive à la mise en place au premier janvier 2020 du reste à charge zéro,
- d'acter l'entrée des 11 000 agents de INRAE (fusion de l'INRA et de l'IRSTAE) dans le marché de la complémentaire en échange d'un transfert de solidarité de 115 000 euros annuels.

L'Alliance du Trèfle constate que le montant des transferts de solidarité versés par les établissements publics partenaires ajouté à celui du ministère approche le million d'euros, ce qui constitue une somme plus importante que les 600 000 euros mentionnés par le MAA.

Les organisations syndicales regrettent que les ACB ne puissent pas bénéficier de cette complémentaire.

Mme Frugère justifie cet état de fait : le MAA n'est pas leur employeur et le fait d'entrer dans le marché dépend d'une décision du conseil d'administration de leur établissement.

3. Action de l'ASMA nationale et budget prévisionnel 2020

Eric Garberoglio, nouveau président de l'ASMA depuis juin 2019, fait un rapide bilan de son action qui s'inscrit dans la continuité des mandats précédents :

- Mise en place d'un Conseil Social Économique en 2020,
- Élaboration d'un règlement intérieur pour tous les agents (mise à disposition et salariés) qui devrait être validé par le CA de juin 2020,
- Mise en place du RGPD au premier trimestre 2020 sous la responsabilité du président,
- Déménagement des archives de l'ASMA très favorablement impactées par la réduction à 3 ans plus l'année en cours du délai de conservation des données personnelles des agents du ministère,
- Rencontre avec les organismes sous convention avec l'ASMA (ANSES/ASP/IFCE/INRAE),
- Rencontre avec la SG du ministère.

Il souhaite un comité de suivi de ces conventions et sollicite l'appui du BASS en cas de conventions locales à problèmes.

Il laisse ensuite Philippe Chapelon, trésorier de l'ASMA, présenter le budget prévisionnel 2020 :

- Augmentation de 6 % du budget des commissions qui se traduira par un déficit de 75 000 euros,
- Réduction du Fonds de roulement qui passera progressivement de 50 % à 30 % ce qui représentera encore 4 mois de trésorerie,
- Evolution des bornes et des taux attachés au Quotient Familial (QF). Les tranches de QF seront supprimées et le QF deviendra progressif, calculé de manière linéaire à partir des revenus des agents.

L'Alliance du Trèfle rebondit sur cette modification des QF de l'ASMA pour réclamer une modification notable de ceux pratiqués par le BASS qui n'ont pas évolué depuis très longtemps et privent désormais une écrasante majorité des agents du ministère du bénéfice des aides sociales.

Stéphanie Frugère admet le bien-fondé de la demande mais ne peut s'engager ni sur les montants ni sur les délais car toute modification des QF relève de la DGAFP.

4. Information sur les secours alloués jusqu'en novembre 2019

Agnès Deville-Viziteu effectue un rapide bilan des prestations et des secours versés en 2019 : on constate une légère diminution (10 %) tant en montant qu'en nombre par rapport à la même période en 2018. Le montant moyen des secours reste stable (1 211 euros). Sur les 11 premiers mois de 2019, le montant total des secours a été de 306 369 euros.

L'administration a revalorisé le montant de la prestation secours à 2 000 euros. Donc l'ensemble des secours (normaux et exceptionnels) a un montant identique de 2000 euros.

Les organisations syndicales ont unanimement regretté que la proposition d'augmenter le plafond des secours exceptionnels ait été refusée par le ministère.

5. Activité du pôle logement

Nathalie Suchail rend compte de l'activité du pôle logement, qui est composé de trois personnes et aide les agents du ministère à se loger (essentiellement en région parisienne) en utilisant :

- le parc du ministère (34 logements à Montrouge et 7 à Vanves),
- les 170 logements conventionnés,
- la Bourse interministérielle (BALAE) qui propose 4 218 logements.

Le pôle dispose en outre d'un parc de 3 logements pour faire face aux situations d'urgence.

Le turn-over de ces 3 logements est très élevé (durée moyenne 3 mois), mais aucun locataire ne quitte les lieux sans solution alternative.

Le pôle logement s'appuie sur une grille de priorisation pour effectuer ses choix.



6. Fonctionnement de la cellule de signalement des discriminations, des violences sexuelles et sexistes et du harcèlement

La cellule de signalement des discriminations a été mise en place à titre expérimental en 2018. Il a été décidé d'élargir son champ d'intervention aux violences sexistes et sexuelles, et d'externaliser son fonctionnement auprès de 2 prestataires pour le recueil et l'analyse des signalements :

- **L'IAPR** se charge désormais de l'écoute, de l'orientation et du traitement des signalements. L'accueil est assuré 7 jours sur 7 par des professionnels de l'écoute, qui redirigent les appels vers un assistant social, un médecin de prévention voire le BASS s'ils le jugent utile.
- **Allodiscrim**, qui est composée de spécialistes du droit, se charge de contacter ultérieurement l'agent pour le conseiller et l'aider à mener seul une opération de médiation. En cas d'échec de cette dernière, Allodiscrim établit un avis qui est envoyé à la commission d'expertise pluridisciplinaire du ministère qui statue sur les suites à donner (elle vient de se réunir pour la première fois le 15 novembre).

Interrogée par les organisations syndicales, Stéphanie Frugère a tenu à préciser quelques points :

- L'IAPR peut être contacté par des tiers pour relater des situations, mais Allodiscrim ne contactera l'agent que s'il en fait lui-même la demande,
- Allodiscrim n'a pas vocation à orienter les agents vers le pénal,
- l'administration n'exclut pas d'orienter vers l'IAPR les cas de violences extra-professionnelle subies par un agent du ministère.

7. Questions diverses

- **Extension du périmètre de l'aide à la scolarité ?**

Stéphanie Frugère souhaite faire un bilan de l'action avant de la faire évoluer

- **Comment va-t-on gérer l'action sociale du MMA dans le cadre de la mutualisation des services en DDI ?**

Stéphanie Frugère indique qu'elle n'a pas d'informations à ce sujet.

La présidente conclut la réunion en indiquant que les prochaines réunions du CT AS sont fixées aux 22 juin et 7 décembre 2020.